

## LE PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL



### Coordonnées de l'établissement :

Rue des vignbles,2 à 6230 Thiméon

Tél : 071.34.10.12 -071.34.10.02

Mail : [lacharmille@jolimont.be](mailto:lacharmille@jolimont.be)

BE 61 7320 0742 6817 – CREGBEBB

N° INAMI : 73118994

N° AVIQ : MR.152.055.267

Site : [www.jolimont.be](http://www.jolimont.be)

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Préambule .....</b>  | 2  |
| <b>I. Introduction.....</b>   | 2  |
| <b>II. La construction du projet de vie.....</b>  | 3  |
| <b>III. La philosophie de l'établissement .....</b>   | 3  |
| A. Notre mission .....  | 3  |
| B. Notre vision .....   | 4  |
| C. Nos valeurs .....  | 4  |
| <b>IV. L'accueil.....</b>   | 5  |
| A. L'entrée en relation .....   | 5  |
| B. La préparation à l'entrée.....   | 5  |
| C. L'inclusion.....   | 5  |
| <b>V. L'organisation du séjour.....</b>   | 6  |
| A. Le cadre .....   | 6  |
| B. Les animations .....   | 6  |
| <b>VI. L'organisation des soins et des services d'hôtellerie.....</b>                                   | 7  |
| A. L'organisation des soins .....   | 7  |
| B. L'organisation des services d'hôtellerie.....  | 8  |
| C. L'organisation des services d'entretien et de maintenance .....                                      | 9  |
| <b>VII. La formation continue et le travail d'équipe.....</b>   | 9  |
| <b>VIII. La participation des résidents .....</b>   | 10 |
| <b>IX. La vie affective relationnelle et sexuelle des résidents .....</b>                               | 10 |
| <b>X. La prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques .....</b> | 11 |
| <b>XI. La démarche d'amélioration continue de la qualité .....</b>                                      | 12 |

## Préambule

Notre projet de vie institutionnel est un document fondamental qui reflète les valeurs, les objectifs et les pratiques de notre maison de repos. Il s'agit d'un cadre de référence qui guide l'action de l'ensemble des acteurs de notre établissement. Il sert à fédérer « notre triade solidaire » (les résidents, les familles et le personnel) dans la co-construction d'un cadre de vie respectueux et adapté aux besoins de chacun.

Ce projet de vie n'est pas figé. Il est élaboré et mis à jour en concertation avec « notre triade solidaire », afin de s'adapter aux évolutions des attentes et des besoins des résidents. La Charmille s'engage ainsi à offrir un cadre de vie épanouissant où chaque résident se sent chez soi, tout en bénéficiant d'un accompagnement bienveillant et professionnel.

### I. Introduction

Bienvenue à « La Charmille », une maison de repos et de soins située à Thiméon, où depuis 1981, nous offrons un cadre de vie chaleureux et sécurisant. « La Charmille » est composée de deux grandes ailes reliées par une passerelle. L'aile A est répartie sur 5 niveaux et l'aile B sur 3 niveaux.

Notre résidence dispose de :

- 60 lits maison de repos et 49 lits maison de repos et de soins
- 75 chambres individuelles et 14 chambres communes (2 lits)
- 1 restaurant (avec Wi-Fi)
- 1 salle des familles
- 1 local d'animation et d'ergothérapie
- 1 ordinateur avec accès internet
- 1 salle de séjour
- 1 local kiné
- 1 salon de coiffure
- 1 jardin
- 1 terrasse
- 1 parking
- ...

Depuis toutes ces années, nous travaillons à préserver au maximum l'autonomie de la personne âgée en tenant compte des besoins de celle-ci et en croyant au potentiel immense qu'elle possède. Pour nous, la personne âgée est aussi celle qui sait et qui peut encore apprendre aux autres.

Nous sommes ravis de vous accueillir au sein de notre établissement. Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

## II. La construction du projet de vie

En 2023, nous avons intégré le réseau senior du Groupe Jolimont. Dès lors, il était nécessaire de repenser un projet de vie institutionnel s'inscrivant dans un continuum de valeurs partagées avec les 7 autres maisons du groupe.

Notre nouveau projet de vie institutionnel est replacé au centre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.



« *La qualité n'est pas une action, c'est une habitude* »  
**Aristote**

## III. La philosophie de l'établissement

### A. Notre Mission :

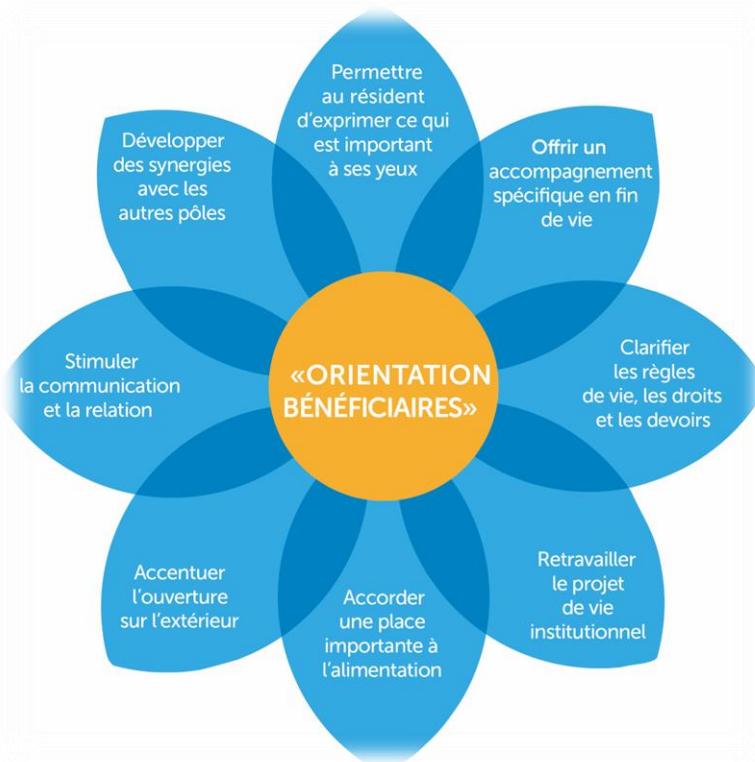
Nous voulons faire de notre résidence un lieu de vie où l'on se sent bien, malgré les contraintes de la vie en collectivité, avec une ambiance chaleureuse, sécurisante et respectueuse.

Pour ce faire, nous accordons une attention particulière au projet de vie individuel et à l'histoire de vie. Le résident est acteur, impliqué dans les décisions et stimulé dans sa participation. Nous veillons à créer un environnement agréable et chaleureux qui favorise les échanges et le bien-être.

### B. Notre vision :

Les responsables et le personnel du Pôle Senior travaillent tous les jours main dans la main pour accentuer « L'Orientation Bénéficiaires » chère au Groupe Jolimont afin de faire de chaque établissement un vrai « foyer ».

La fleur ci-après et les thèmes indiqués sur ses pétales sont le fruit d'un travail mené par les directions élargies (responsables de département et référents qualité) du Pôle Senior.



### C. Nos valeurs :

Nous sommes animés par des valeurs telles que :

- **Le respect**, en veillant à reconnaître et valoriser chaque résident en tant qu'individu unique, avec son histoire, ses choix et ses préférences. Garantir l'application des droits des résidents, conformément aux cadres légaux, déontologiques et éthiques. Prévenir toute forme de maltraitance ou de discrimination. Protéger l'intimité, la confidentialité et le droit à la vie privée.
- **Bienveillance et empathie**, en étant vigilant à ce que chaque interaction avec les résidents se fassent avec attention, compréhension et respect des émotions. Accompagner les résidents avec douceur, patience et sans jugement.
- **Le progrès**, en étant dans une démarche d'amélioration continue, en recherchant sans cesse des solutions innovantes et adaptées pour garantir une prise en charge toujours plus qualitative et respectueuse des besoins de chacun.
- **L'esprit d'équipe**, la collaboration et la solidarité sont essentielles à notre mission. Travailler ensemble dans un climat de confiance et de soutien mutuel nous permet d'offrir le meilleur service possible aux résidents.

- **La tolérance**, nous prônons l'ouverture d'esprit et le respect des différences, en valorisant un environnement inclusif où chaque personne, résident comme collaborateur, est accueillie et respectée dans son individualité.

Notre devise : « *AVANCER ENSEMBLE* »

#### IV. L'accueil

L'entrée d'une personne âgée dans une maison de repos est une transition souvent délicate, marquée par des pertes mais aussi par des opportunités de sécurité, de soins et de nouvelles interactions sociales. Le vécu de la personne âgée est donc souvent marqué par des sentiments ambivalents, mêlant tristesse, adaptation et, parfois, soulagement. Un accompagnement humain, personnalisé et bienveillant est essentiel pour permettre aux résidents de s'intégrer et de s'épanouir dans ce nouveau cadre de vie. Ce moment de transition peut être influencé par les circonstances, la personnalité de l'individu, son état de santé ou son environnement familial.

En conséquence, nous avons mis en place un parcours en trois étapes :

##### A. L'entrée en relation :

Dans cette première étape, il importe d'aller à la rencontre de la personne âgée avec bienveillance et empathie afin de déterminer ses besoins et de mieux la connaître. Pour ce faire, il convient d'être à l'écoute de la personne âgée, de sa famille et de son environnement. Nous veillons à utiliser une communication claire et honnête.

##### B. La préparation à l'entrée

Après avoir fait le point en équipe pluridisciplinaire sur les besoins de la personne âgée, nous définissons avec et pour le résident les objectifs de son projet de vie individualisé. Ces objectifs serviront à nourrir les plans d'intervention des différents professionnels de « La Charmille ».

##### C. L'inclusion

Nous veillons à fournir un accueil chaleureux et personnalisé. Les liens intergénérationnels et communautaires sont au cœur de nos actions. Les visites sont encouragées pour maintenir un sentiment de continuité et éviter le sentiment d'isolement. Les familles sont tenues informées de l'évolution et de l'adaptation du résident.

## V. L'organisation du séjour

### A. Le cadre

À « La Charmille », nous avons à cœur de créer une atmosphère conviviale où le résident peut exprimer ses compétences sociales. Les espaces communs (restaurant, séjour, jardin, ...) permettent à nos résidents d'entrer en contact les uns avec les autres. Nous veillons également à respecter l'identité et la personnalité de chacun. Nous avons à cœur de permettre aux familles et aux proches qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie de « La Charmille ». Les résidents ont le droit de recevoir les personnes de leur choix. Afin de ne pas entraver le déroulement optimal des soins, les heures de visite conseillées sont de 14h00 à 20h00 durant les 7 jours de la semaine.

### B. Les animations

Notre personnel organise quotidiennement des activités individuelles ou collectives dans le but :

- De **maintenir ou renforcer les capacités** cognitives du résident, son autonomie ou son indépendance.
- De **stimuler la participation sociale** du résident et renforcer son estime de soi (reconnaissance de son rôle social).
- D'**apporter au résident du plaisir et du bien-être** au travers d'activités signifiantes pour lui.

Pour ce faire, ces activités sont élaborées et adaptées en fonction des besoins de chacun. Notre équipe d'animation veille à ouvrir les activités aux personnes extérieures à notre maison de repos. Notamment en s'appuyant sur les plus jeunes afin de favoriser les liens intergénérationnels.

Exemple d'activité :

- **Activités physiques** : gymnastique, pétanque, ...
- **Activités musicales et festives** : chorale, goûters d'anniversaire, marché de Noël, spectacles, ...
- **Activités culinaires** : petits déjeuners spéciaux, repas à thème, Chandeleur, ...
- **Activités intergénérationnelles**
- **Activités de confort** : soins, bains, massages, ...
- **Activités cognitives** : jeux de société, jeux de mémoire, lectures, ...
- **Sorties** : shopping, petites excursions, ...

## VI. L'organisation des soins et des services d'hôtellerie

### A. L'organisation des soins

Le résident est suivi par son médecin traitant et a le libre choix de l'hôpital si son état de santé requiert un transfert. Notre médecin coordinateur prend en charge les activités médicales et la politique de soins. Il assure la concertation avec les médecins traitants et participe à la politique de formation et de maintien à niveau.

Une fois par an, un rapport concernant l'évaluation de la qualité des soins est rédigé par nos infirmières-chefes en concertation avec le médecin coordinateur et conseiller. Ce rapport est tenu à la disposition du personnel. Il permet de réaliser des préconisations en vue d'améliorer la qualité des pratiques.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire : infirmiers, aides-soignants, logopède, kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, ... Cette collaboration entre équipe soignante, paramédicale et médicale est nécessaire afin d'individualiser la prise en charge ; néanmoins, elle n'est pas suffisante. En effet, il est crucial d'impliquer le résident et ses proches dans toutes les étapes de la prise en charge, de l'élaboration à l'évaluation.

Nous veillons au-delà du curatif, à assurer des actions de prévention et de promotion de la santé dont le but est notamment d'assurer :

- **La prévention des chutes :**

En assurant une évaluation régulière des risques de chute (mobilité, vision, équilibre, ...). En aménagement des chambres et des espaces communs (barres de soutien, sols antidérapants, ...). En favorisant la pratique de la kinésithérapie (exercices de renforcement musculaire et d'équilibre adaptés).

- **La prévention de la dénutrition et de la déshydratation :**

En évaluant l'évolution de l'état nutritionnel des résidents. En élaborant des menus adaptés aux besoins spécifiques (textures modifiées, apports riches en protéines, ...). En assurant une hydratation régulière, notamment en périodes de forte chaleur.

- **La prévention des infections :**

En respectant les protocoles d'hygiène (lavage des mains, désinfection, ...). En réalisant des campagnes de vaccination des résidents et du personnel (grippe, pneumocoque, COVID-19, ...). En réalisant des dépistages et le cas échéant, en mettant rapidement en œuvre les protocoles à l'occasion d'une épidémie (gastro-entérite, grippe).

- **La prévention de l'immobilité :**

En encouragement à la mobilité, au travers d'exercices quotidiens (ergothérapie, kinésithérapie, ...). Grâce à l'utilisation de matériels adaptés pour éviter les escarres (matelas à air, coussins ergonomiques, ...).

- **La prévention contre la dépression et l'anxiété :**

Par la mise en place de groupes de discussion ou d'activités créatives. En proposant une écoute active et un accompagnement psychologique. Grâce à des activités de stimulation cognitive (jeux de mémoire, ateliers de lecture, ou sessions de musique, ...). En mettant en œuvre des programmes adaptés pour les personnes atteintes de démence.

- **La prévention des abus et négligences :**

Par la formation du personnel pour détecter et éviter les signes de maltraitance. En permettant la sensibilisation des résidents et des familles sur leurs droits.

Nous avons à cœur de proposer un accompagnement de la fin de vie basée sur le respect, la dignité et le bien-être des résidents dans les derniers moments de leur existence. Il s'agit d'un processus global, incluant des dimensions physiques, psychologiques, sociales et spirituelles, et nécessitant une collaboration étroite entre les équipes soignantes, le résident, et ses proches.

## B. L'organisation des services d'hôtellerie

Nous avons conscience que le moment du repas est primordial dans la journée du résident. Il convient dès lors, de favoriser une expérience agréable grâce à des plats savoureux et attractifs. Nous veillons à respecter les goûts, habitudes et cultures alimentaires des résidents dans la limite des contraintes inerrantes à la cuisine de collectivité. Nous renseignons dès l'entrée « une fiche de goût » pour tous nos résidants. Elle précise les préférences, les aversions et les allergies alimentaires de chacun. Et lorsque le plat ne convient pas, une alternative est proposée.

Les repas sont préparés sur place. Les menus sont variés et adaptés en fonction des goûts et des besoins des résidents, en étroite collaboration avec la diététicienne du Pôle Senior du Groupe Jolimont. Elle apporte ses compétences scientifiques et techniques pour assurer équilibre nutritionnel, qualité nutritionnelle des aliments et respect des règles d'hygiène. Un buffet petit-déjeuner est proposé régulièrement. Les menus sont affichés 1 mois à l'avance.

Notre maison de repos dispose d'un CLAN (Comité de Liaison Alimentation et Nutrition) qui se réuni une fois par mois et qui regroupe des professionnels de différentes disciplines pour garantir une vision globale des besoins nutritionnels.

Par ailleurs, nous avons à cœur de prendre en compte les avis de nos résidents. Ainsi, une fois par trimestre, une commission « menus » est organisée pour garantir que les repas servis répondent aux besoins nutritionnels, aux préférences des résidents, et aux recommandations sanitaires. Cette instance permet une collaboration entre les équipes professionnelles, les résidents et, parfois, leurs familles, pour assurer des repas de qualité et adaptés aux spécificités de chacun. Néanmoins, les avis et suggestions peuvent être transmis à tout moment au personnel présent ou à la Direction.

Les repas s'organisent comme suit :

- Le petit déjeuner est distribué à partir de 8h00.
- Le dîner est servi dans le restaurant à partir de 12h00.
- Le souper est servi, à partir de 17h30.

### C. L'organisation des services d'entretien et de maintenance

Notre équipe d'entretien et notre homme de maintenance ont pour mission de maintenir nos installations propres et confortables. La chambre des résidents est entretenue chaque jour et nettoyée complètement 1 fois par semaine. Notre personnel veille à maintenir les espaces dans un état esthétique et fonctionnel, afin de contribuer au bien-être psychologique des résidents.

Nous avons pleinement conscience que :

- Un entretien rigoureux réduit les risques de contamination par des agents pathogènes.
- Un environnement bien entretenu diminue les risques d'accidents (chutes, incendies, pannes d'équipements, ...).
- Les résidents se sentent mieux dans un cadre propre, ordonné et agréable.
- Un environnement propre et bien entretenu favorise également le moral des équipes.
- La maintenance préventive permet d'éviter des réparations coûteuses ou des remplacements prématurés.

Dans les prochaines années, nous comptons réaliser d'importants investissements pour moderniser nos installations.

## VII. La formation continue et le travail d'équipe

Le Pôle Senior du Groupe Jolimont soutient activement la formation continue du personnel pour améliorer leurs compétences et aussi répondre aux obligations légales. Un plan de formation est élaboré chaque année par la Direction, en collaboration avec les responsables et le médecin coordinateur.

Des réunions pluridisciplinaires sont organisées une fois par semaine, elles sont l'occasion d'une réflexion collective autour de la prise en charge individuelle des résidents. L'ensemble des professionnels présents s'enrichissent mutuellement et élabore ensemble de nouvelles stratégies de prise en charge.

D'autres moments permettent d'organiser la réflexion de manière collaborative :

- Le CLAN.
- Le Comité « menus ».
- Le Comité qualité.
- Le Comité de participation.
- Les rapports (3 fois par jour).
- La réunion des responsables (1 fois par semaine).
- ...

## VIII. La participation des résidents

À « La Charmille », nous considérons les résidents comme des individus capables d'exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs attentes. Ainsi, nous leur donnons pleinement leur place afin qu'ils puissent exercer leur autonomie et leur capacité de décision, et ce même dans un contexte institutionnel.

Le résident peut participer à la vie de l'établissement dans le cadre du comité de participation. Ces réunions ont lieu au moins une fois par trimestre. Ce comité est composé de résidents ou de leurs représentants et/ou de membres de leur famille. Le Directeur ou son représentant peut également assister à ces réunions. Il donne son avis et fait des suggestions, notamment au sujet du fonctionnement de l'établissement, de l'organisation des services, du projet de vie institutionnel et des activités d'animation.

Des suggestions, des remarques ou des plaintes peuvent être adressées par le résident, son représentant ou sa famille. Ces dernières sont consignées dans un registre par le Directeur. Le plaignant est informé de la suite qui a été donnée à sa plainte. Le registre susvisé est présenté, une fois par trimestre, sur simple requête au conseil des résidents.

Par ailleurs, les résidents ou leurs familles peuvent interroger directement le personnel à tout moment. La Direction affiche ses horaires de permanence.

## IX. La vie affective relationnelle et sexuelle des résidents

Nous veillons à reconnaître et accompagner la vie affective, relationnelle et sexuelle des résidents. C'est pour nous une démarche indispensable pour respecter la dignité et l'humanité de la personne âgée. Cela passe par une formation adaptée du personnel, une sensibilisation des familles, et la mise en place d'un cadre institutionnel clair, respectueux et inclusif.

Concrètement nous souhaitons :

- Former les équipes pour qu'elles puissent aborder ces questions sans jugement ni gêne. En faisant la promotion d'une vision ouverte et inclusive de la vie affective et sexuelle des résidents.
- Mettre à disposition des lieux propices aux moments d'intimité pour les résidents.
- Adapter les horaires de soins ou de visites pour éviter les intrusions.
- Permettre aux couples de partager une chambre ou un espace personnel.
- Soutenir la continuité des relations amoureuses ou l'émergence de nouveaux liens au sein de l'institution.
- Veiller à inclure toutes les identités et orientations sexuelles dans les pratiques institutionnelles, notamment en formant le personnel pour éviter les discriminations.
- Gérer les situations de façon professionnelle. En particulier dans le cas de certaines pathologies (ex. : démences) qui peuvent entraîner des comportements sexuels inappropriés. Ces situations doivent être gérées avec empathie, sans jugement, et en protégeant les autres résidents.
- Faciliter les contacts entre résidents et leurs conjoints ou partenaires à l'extérieur.
- Encourager les visites et les sorties en couple.

## X. La prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques

Les troubles cognitifs affectent la mémoire, le raisonnement, le comportement et les capacités d'adaptation d'une personne. En maison de repos, la prise en charge de la démence nécessite une approche globale, pluridisciplinaire et adaptée aux besoins spécifiques des résidents. L'objectif est de garantir leur bien-être, leur dignité et leur sécurité, tout en maintenant autant que possible leur autonomie et leurs capacités.

Pour se faire, nous adaptons nos interventions aux besoins, à l'histoire de vie, aux préférences et aux capacités résiduelles du résident. Nous accordons une attention particulière au respect de la dignité de la personne en reconnaissant sa valeur au-delà de sa maladie.

Nous construisons autour d'elle un encadrement bienveillant et sécurisant pour minimiser les angoisses et les comportements perturbateurs. La participation des proches est nécessaire afin de maintenir les liens familiaux et impliquer les aidants naturels dans le projet de soins.

Les éléments suivants sont indispensables à la prise en charge des résidents souffrant de troubles cognitifs et/ou psychiatriques :

- **Une évaluation initiale et continue** est essentielle pour individualiser la prise en charge. Elles doivent s'appuyer sur des évaluations cognitives, comportementales, et fonctionnelles. Un suivi

régulier des évolutions de la maladie est nécessaire afin de pouvoir ajuster le projet de vie individuel.

- **L'environnement est un champ thérapeutique important** dans la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques. Il convient d'aménager des espaces sécurisés pour prévenir les fugues ou les chutes. Utiliser des repères visuels (couleurs, pictogrammes, ...) pour faciliter l'orientation. Il est possible d'apporter de la sérénité et de l'apaisement en créant des zones dédiées (jardin thérapeutique, salle sensorielle, ...). Toujours dans un objectif de diminution des angoisses et de l'anxiété, des horaires structurés permettent de créer une routine et ainsi de rassurer le résident. Et pour finir, la réduction des stimuli sensoriels excessifs est recherchée afin d'éviter de provoquer de l'agitation.
- **La stimulation cognitive est cruciale**, au travers d'activités adaptées (jeux de mémoire, ateliers créatifs, musique, ...). Elle favorise le maintien des capacités résiduelles à travers des tâches simples et valorisantes.
- **La gestion des troubles comportementaux** doit se faire avec empathie et compréhension des causes sous-jacentes (douleur, inconfort, confusion, ...).
- **L'utilisation de techniques non médicamenteuses et le non-recours à la contention** doit être privilégié (distraction, réassurance, approche relationnelle, ...). Ce sont des dispositifs de dernier recours et ils nécessitent une supervision médicale stricte.

## XI. La démarche d'amélioration continue de la qualité

Notre démarche d'amélioration continue de la qualité vise à garantir des soins et des services qui répondent aux besoins et aux attentes des résidents, tout en respectant les normes réglementaires et les valeurs de l'établissement. Elle repose sur un processus itératif et structuré pour maintenir un haut niveau de satisfaction et de sécurité.

Chaque année, l'élaboration du « programme annuel de qualité » est l'occasion de décliner les objectifs spécifiques du projet de vie (repris ci-dessous) en objectifs d'amélioration et en actions.

Pour chaque objectif opérationnel, des indicateurs sont définis. Tous les trois mois, le comité qualité se réuni afin de suivre l'évolution des indicateurs.

|   |
|---|
| <b>Objectif spécifique n°1 :</b>  |
| <b>Organiser un accueil convivial et chaleureux des nouveaux résidents.</b>   |
| <b>Objectif spécifique n°2 :</b>  |
| <b>Continuer à investir afin de poursuivre l'amélioration des équipements et de l'infrastructure de « La Charmille ».</b> |
| <b>Objectif spécifique n°3 :</b>  |
| <b>Mettre en place à « La Charmille » une offre d'activité dense répondant aux besoins de nos résidents.</b>              |

**Objectif spécifique n°4 :**

**Offrir à nos résidents des soins curatifs, préventifs et palliatifs individualisés et de qualité.**

**Objectif spécifique n°5 :**

**Améliorer le standing de notre service d'hôtellerie tout en maintenant une atmosphère chaleureuse et conviviale.**

**Objectif spécifique n°6 :**

**Garantir à nos résidents un environnement offrant le plus haut niveau de confort possible.**

**Objectif spécifique n°7 :**

**Favoriser l'empowerment (le pouvoir d'agir) des résidents et stimuler la mise en place d'une prise en charge communautaire de leur bien-être (stimulation des relations entre pairs et valorisation du rôle social de chacun ).**

**Objectif spécifique n°8 :**

**Donner à chaque résident l'opportunité de vivre librement et pleinement ses aspirations en matière de vie affective relationnel et sexuelle**

**Objectif spécifique n°9 :**

**Accompagner et prendre soin des personnes présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques en valorisant leurs capacités préservées et en respectant leur dignité.**

**Merci de votre confiance.**